

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 20 (1928)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Exposé analytique et critique des dépenses du compte d'État 1927  
**Autor:** Graber, E.-Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383707>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tracé sans jamais le dévoiler ouvertement. Y penser toujours, n'en jamais parler, tel est le mot d'ordre.

Comme nouvelles sources de recettes, il fut souvent question en son temps, même de la part du Conseil fédéral, d'un impôt sur les successions et les donations. Depuis qu'un représentant authentique de la sacro-sainte propriété privée préside aux destinées de notre politique financière, ce projet est tombé dans l'oubli. C'est peut-être un des faits qui caractérise le plus l'esprit qui domine aujourd'hui au département des finances. Des droits de douane sous toutes les formes, mais pas d'imposition du capital qui amènerait un assainissement de la situation vraiment déplorable due au régime des 25 lois d'impôt et des aussi nombreux modes de taxation. Cela durera aussi longtemps que les petits contribuables n'opposeront pas la résistance la plus vive à tous les projets inspirés par cet esprit capitaliste.

Voilà quelques considérations fragmentaires sur la politique de la Confédération en matière d'impôt. Elles pourraient être complétées à loisir sans en modifier les conclusions.

---

## Exposé analytique et critique des dépenses du compte d'Etat 1927.

Par *E.-P. Gruber*.

Le compte d'Etat pour 1927, tel qu'il fut présenté aux Chambres fédérales, accuse pour 331,316,115 fr. de recettes et des dépenses s'élevant à 332,900,729 fr. C'est cette dernière somme que nous allons analyser.

Il faut d'abord que nous placions sous les yeux de nos lecteurs un tableau comparatif en trois étapes: 1913, soit la dernière année avant la guerre; 1921, soit l'année au cours de laquelle furent votés les nouveaux tarifs douaniers et l'année qui marqua le début de la grande crise; 1927, la dernière année dont l'exercice soit terminé et connu.

### *Dépenses de la Confédération.*

	1913 Fr.	1921 Fr.	1927 Fr.
I. Service de la dette . . . . .	9,175,000	116,272,000	111,993,000
Dont entre autres:			
Amortissements . . . . .	4,930,000	4,510,000	2,250,000
Intérêts de la dette consolidée . . . .	4,227,000	89,354,000	102,698,000
Intérêts de la dette flottante . . . .	—	8,124,000	6,390,000
Commissions, frais d'émission, etc. . . .	16,000	8,756,000	654,000

	1913 Fr.	1921 Fr.	1917 Fr.
<b>II. Administration générale . . . . .</b>	<b>1,569,000</b>	<b>3,779,000</b>	<b>5,116,000</b>
Dont:			
Conseil national . . . . .	345,000	914,000	679,000
Conseil des Etats . . . . .	43,000	102,000	97,000
Conseil fédéral . . . . .	136,000	185,000	177,000
Chancellerie fédérale (y compris les dépenses de la Centrale du matériel dès 1926, soit en 1927 fr. 2,399,508)	437,000	1,295,000	2,970,000
Tribunal fédéral (Lausanne) . . . . .	607,000	894,000	915,000
Tribunal fédéral des assur. (Lucerne)	—	390,000	278,000
<b>III. Départements . . . . .</b>	<b>92,908,000</b>	<b>384,285,000</b>	<b>209,043,000</b>
Politique . . . . .	1,214,000	6,465,000	6,474,000
Dont:			
Légations . . . . .	840,000	2,815,000	3,082,000
Consulats . . . . .	150,000	1,626,000	2,163,000
Société des Nations . . . . .	—	831,000	410,000
Intérieur, y compris Service d'hygiène dès 1925 . . . . .	17,985,000	25,789,000	31,002,000
Dont entre autres:			
Insp. des travaux publics, subventions aux cantons . . . . .	6,030,000	7,787,000	12,549,000
Direction des constructions fédérales .	3,985,000	6,879,000	5,155,000
Ecoles primaires suisses (subventions)	2,358,000	2,358,000	2,434,000
Etablissements artistiques et scientifiques	1,689,000	5,057,000	5,224,000
Inspection des forêts, chasse et pêche .	1,468,000	2,821,000	2,505,000
Justice et police . . . . .	2,348,000	7,128,000	7,704,000
Militaire . . . . .	45,841,000	75,314,000	85,116,000
Finances et douanes . . . . .	9,191,000	23,402,000	20,687,000
Economie publique . . . . .	15,732,000	33,679,000	57,209,000
Dont:			
Commerce . . . . .	2,083,000	1,397,000	700,000
Industrie et arts et métiers . . . . .	8,082,000	7,038,000	7,461,000
Offices des assurances sociales . . . . .	43,000	11,725,000	34,299,000
Agriculture et office vétérinaire . . . . .	5,525,000	11,999,000	12,618,000
Postes et chemins de fer . . . . .	598,000	212,507,000	851,000
Divers et imprévu . . . . .	1,659,000	4,095,000	6,748,000
<i>Total</i>	<i>105,311,000</i>	<i>508,431,000</i>	<i>332,900,000</i>

*Service de la dette.* Alors que ce service n'exigeait en 1913 que le 9 % des dépenses totales, il en absorbe actuellement le 30 %. C'est le poste le plus important. Pour nos emprunts, les intérêts s'élèvent à plus de 102 millions et pour les prescriptions des banques fournissant des avances — il s'agit de la Banque nationale uniquement — plus de 6 millions.

Les capitalistes et financiers ont un gros intérêt à ce que les pouvoirs publics s'endettent, fassent des emprunts, pour autant du moins qu'ils soient à même de s'assurer des recettes en couvrant les intérêts. Ces 111 millions que verse la Confédération et les 115 millions que versent les Chemins de fer fédéraux, assurent à ceux qui ont des capitaux à placer un rendement stable et certain,

qui sert de base à la politique bancaire. Si on ajoutait à ces 220 millions les dépenses cantonales et communales pour leur service de la dette, on arriverait à un total de 335 millions\* environ, reniant un capital de 7 milliards environ.

Cela donne au capital fluide une assise, lui permettant d'affronter ensuite les chances des placements industriels ou à l'étranger. Plus cette somme est grande, plus le capital qui cherche à se placer a de tranquillité, de sécurité.

Si ce capital a intérêt à ce que les pouvoirs publics s'endettent, les travailleurs et consommateurs au contraire en souffrent, car ce sont eux qui sous une forme ou une autre doivent fournir cette rente au capital.

Les emprunts d'avant-guerre payent un intérêt de 3 à 4 %. Le plus vieux remonte à 1897.

Les emprunts dès 1914 payent un intérêt de  $4\frac{1}{2}$  à 8 %. Il s'agit en ce dernier cas d'un emprunt américain. Les fluctuations du change doivent permettre à la Confédération de le rembourser fort avantageusement, ce qui atténuerait l'élévation de ce taux.

*Administration générale.* Contrairement à ce qu'on pense, le rouage parlementaire n'est pas coûteux. Les trois conseils réunis (Conseil national, Conseil des Etats et Conseil fédéral) coûtent environ 925,000 fr., soit le 1 % à peine du service de la dette et le 0,3 % des dépenses totales. Si la Chancellerie paraît dépenser beaucoup, c'est que depuis 1926 elle a concentré tout le service du matériel et des imprimés de tous les départements. La centrale ainsi créée a permis de faire un contrôle plus strict du matériel, un usage plus rationnel, et l'économie qui en résulte a été très sensible.

Les efforts de réaliser des économies ont abouti à ce que les dépenses ont été de 376,000 fr. inférieures pour ce chapitre que ce qui avait été budgeté.

*Département politique. Division des affaires étrangères.* Plus s'étend le régime des échanges économiques internationaux, plus nos compatriotes se trouvent entraînés à placer des intérêts suisses à l'étranger, plus nos exportations s'élèvent, plus se complique l'appareil de notre représentation à l'étranger.

Nous avons actuellement 16 ministres à Paris, Rome, Vienne, Berlin, Washington, Londres, Pétrograde, Tokio, Buenos-Ayres, La Haye, Madrid, Bucarest, Rio-de-Janeiro, Bruxelles, Stockholm et Varsovie. Ces 16 légations nous coûtent 2,898,000 fr.

D'un autre côté nous avons un très grand nombre de *consulats*, répartis dans les principales villes étrangères et qui nous coûtent 2,190,000 fr.

Ces 5 millions pourraient être dépensés d'une façon extrêmement avantageuse pour notre économie nationale. Il n'est pas aisé de savoir si celle-ci en retire tous les avantages qu'elle devrait en

\* Les dettes cantonales sont évaluées à environ 1,6 milliards et celles des communes à environ 1,3 milliards.

retirer. En principe c'est une dépense utile. Elle profite à la classe ouvrière dans la mesure où notre prospérité économique lui est avantageuse.

Dans les dépenses diverses de ce département, relevons les frais occasionnés par la Société des Nations, 405,483 fr. (budget 450,000 fr.), la subvention aux sociétés suisses de secours à l'étranger, 40,000 fr., rapatriement et assistance de Suisses établis en Russie 71,539 fr., subvention au secrétariat des Suisses à l'étranger 10,000 fr., protection des émigrants se rendant outre-mer 13,927 fr.

*Département de l'Intérieur. Division de l'instruction, des sciences et des arts.* Nul ne saurait éléver de griefs à l'égard des subsides aux cantons en faveur de l'école primaire (le groupe socialiste a demandé qu'ils soient relevés), ni aux sociétés d'étude, histoire, préhistoire, glossaires des patois, sciences naturelles, géologie, géodésie, zoologie. Un des plus forts de ces subsides (60,000 fr.) s'en va à la « Bibliothèque pour Tous », qui fait une œuvre excellente et dont les organisations ouvrières devraient davantage profiter. Signalons deux autres subventions: développement des beaux-arts en Suisse 120,000 fr. et Office suisse de tourisme 200,000 fr. La première de ces subventions mériterait tous nos applaudissements, si elle ne contribuait aussi à encourager une certaine décadence artistique.

*L'Ecole polytechnique*, dont la réputation est universelle, coûte à la Confédération 2,697,684 fr. et quoique l'on puisse critiquer tel ou tel détail ou même tel enseignement, il faut reconnaître que c'est là de l'argent bien employé. C'est là d'ailleurs le seul établissement d'instruction échappant à la desséchante empreinte fédéraliste. Il faut regretter qu'un établissement central de pédagogie ne soit pas appelé à faire la préparation professionnelle de nos professeurs.

*Station centrale d'essais forestiers.* Etant donné l'importance de la sylviculture pour notre régime hydraulique, le maintien de nos alpages et le rapport de nos montagnes, il faut passer sans s'arrêter sur les 137,625 fr. de cette section comme sur les 145,055 francs du « *Laboratoire pour les essais de combustible* » à l'Ecole polytechnique ou les 202,342 fr. en faveur de la « *Station centrale de météorologie* » ou les 330,438 fr. du *Conseil national suisse*. A ce sujet le groupe socialiste a soutenu une thèse de décentralisation qui serait tout à l'avantage de la population du pays.

Ainsi le total de cette division s'élève à 7,658,670 fr. et nous pensons pouvoir affirmer que c'est peu pour encourager une telle activité si on songe à d'autres dépenses.

*Inspection fédérale des travaux publics.* Dépenses qu'on ne saurait critiquer puisqu'il s'agit de corriger des cours d'eau, d'endiguer des torrents, d'assainir des régions, de créer des ports, d'accroître en un mot la valeur de notre sol, accroissement dont profiteront de nombreuses générations. Trop souvent les travaux les

plus coûteux doivent être faits dans les régions les plus pauvres. Sans l'intervention fédérale ils ne seraient jamais exécutés.

Le total de cette section s'élève à 12,549,209 fr.

*Direction des constructions fédérales.* Celle-ci s'occupe de toutes les constructions fédérales, postes, douanes, casernes, etc. Son travail de contrôle pourrait être fort avantageux et son activité des plus utiles, mais nous doutons qu'on sache brider les appétits de certaines corporations exécutant des travaux.

*Inspection des forêts, chasse et pêche.* Le principal poste concerne les subventions pour les traitements du personnel forestier, puis viennent les subventions pour reboisements, établissements de chemins de desserte et surveillance de la chasse.

Le total de la section est de 2 $\frac{1}{2}$  millions.

*Service des eaux.* Ce service, étant donné l'extrême importance de notre régime hydraulique et de forces motrices électriques, pourrait jouer un rôle d'une extrême valeur. Il aurait dû présider à l'emploi rationnel de nos forces, guider la Confédération dans le chemin d'une intervention salutaire en faveur de l'utilisation rationnelle de nos forces hydrauliques, de la production méthodique de l'électricité et de sa répartition sur notre territoire et suivant les besoins de notre économie. Ce service est attaqué par ceux qui trouvent déjà excessifs son contrôle et son activité.

*Service de l'hygiène publique.* Si ce service absorbe près de 2 $\frac{1}{2}$  millions, c'est qu'une loi sociale récente accorde une subvention de 1 $\frac{1}{2}$  millions pour la lutte contre la tuberculose. Le deuxième poste en importance concerne le contrôle des matières alimentaires et le troisième les examens des candidats aux professions médicales et aux fonctions de chimiste des denrées alimentaires.

*Département de justice et police. Division de la justice.* Sur les 2,239,000 de cette division, 1,710,000 s'en vont au fonds des mensurations cadastrales.

*Division de la police.* Il faut signaler les postes les plus importants: 583,241 fr. sont dépensés en « secours aux Suisses tombés à l'étranger dans le besoin sans leur faute »; 476,111 fr. en « assistance de Suisses rapatriés »; 14,823 fr. en « assistance de Suissesses réintégrées » et enfin un poste fort étrange: 262,739 fr. sont dépensés en faveur des « malades russes indigents ». Des critiques légitimes se sont élevées à ce sujet. La « police des étrangers à la frontière » est une nouveauté remontant à la guerre et l'après-guerre. Si les formalités ont été singulièrement simplifiées, ce rouage nous coûte encore 310,000 fr. Le Ministère public de la Confédération a été souvent et vivement critiqué par les représentants de la classe ouvrière, car il n'a guère servi qu'à prendre des mesures à l'égard des étrangers déplaisant à la classe bourgeoisie. On se souvient d'une de ses dernières incartades, soit des mesures prises à l'égard des représentants étrangers assistant aux séances de l'exécutif de l'Internationale socialiste, auxquels on

défendit de prendre part à des manifestations politiques à l'occasion de ces réunions sous menace de remettre en question la délivrance du visa des passeports. Ce rouage si critiqué nous coûte 118,000 fr.

*Bureau des assurances.* Ce bureau, chargé du contrôle de l'activité des sociétés d'assurance étrangères, aurait un budget insignifiant, si on n'y incorporait pas 2,099,394 fr. comme « subvention fédérale périodique aux assurés auprès des compagnies allemandes ».

*Bureau de la propriété intellectuelle.* Nous ne saurions critiquer les mesures prises pour que les travailleurs intellectuels voient leur travail protégé.

*Département militaire.* Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu à épiloguer sur le détail de ce département qui, après le service de la dette, accapare la plus grosse somme. Nous nous contentons de donner le tableau de ses principales divisions:

1 <sup>o</sup> Administration centrale . . . . .	fr. 2,798,975.75
2 <sup>o</sup> Instruction de l'armée . . . . .	» 49,769,429.39
3 <sup>o</sup> Equipment de l'armée . . . . .	» 20,365,403.95
4 <sup>o</sup> Chevaux . . . . .	» 6,665,379.88
5 <sup>o</sup> Fortifications . . . . .	» 1,817,619.07
6 <sup>o</sup> Service de communications . . . . .	» 3,699,211.46
Total	fr. 85,116,019.50

C'est là une lourde dépense improductive. Qu'on ne nous dise pas que ces dépenses favorisent en partie notre économie en soutenant des industries et en occupant des ouvriers. Cette somme et les quatre millions de journées sacrifiées en faveur d'un but finalement improductif, pèse lourdement sur nos frais de production par l'intermédiaire des tarifs douaniers et par la diminution du temps de production salarié, qui ne trouvent leur compensation que par le renchérissement de notre production. C'est un simple jeu de l'esprit que d'oser dire que cette dépense puisse favoriser notre économie nationale.

*Département des finances et des douanes.* Nous nous trouvons en face d'une importante activité et d'un gros service de fonctionnaires et d'employés nécessités par le « contrôle des finances », le « bureau de statistique », le « bureau des poids et mesures », le « bureau des matières d'or et d'argent », mais plus particulièrement l'administration des douanes. Le « personnel de condition civile » de ce service coûte plus de 10 millions et le « corps des gardes-frontières » près de 8 millions. L'administration des contributions a pris un fort développement au moment où l'on institua l'impôt sur les bénéfices de guerre, puis les impôts de guerre qui se succédèrent. Son administration se compléta par l'impôt du timbre sur les coupons.

*Département de l'économie publique:*

<i>Division du commerce</i>	fr.	699,654.—
<i>Division de l'industrie et des arts et métiers</i>	»	7,461,158.—
<i>Office du travail</i>	»	2,131,134.—
<i>Office fédéral des assurances sociales</i>	»	34,298,625.—
<i>Agriculture</i>	»	12,251,922.—
<i>Office vétérinaire</i>	»	366,411.—

Il est inutile que nous nous arrêtons à ces chapitres dont nous retrouverons les choses essentielles en parlant des subventions.

*Département des postes et des chemins de fer.* L'essentiel de ce département se rapporte aux postes, télégraphes et téléphones que nous ne pouvons examiner ici.

Au budget, ce département ne figure que pour 850,000 fr.

*Divers.* Les postes de ce chapitre varient d'année en année. En 1927, on y rencontre 5,792,119 fr. versés à l'assurance du personnel. Le total est de 6,748,087 fr.

Après avoir jeté ce coup d'œil d'ensemble et avant d'émettre des considérations générales, il faut que nous examinions les subventions versées en 1927.

Elles s'élèvent à 61,129,800 fr., soit près du cinquième des dépenses totales. (58,109,302 fr. de subventions ordinaires et 3,020,498 fr. de subventions extraordinaires.)

Constatons d'abord que ces dernières auront bientôt disparu de nos dépenses, à moins que l'agriculture intervienne.

Les dépenses extraordinaires depuis 1923 ont suivi la marche suivante:

	Total	Assistance-chômage	Secours financier
1923	fr. 43,599,584.—	fr. 31,842,693.—	fr. 11,756,891.—
1924	» 20,660,577.—	» 17,754,474.—	» 2,906,103.—
1925	» 24,290,577.—	» 9,436,511.—	» 14,854,066.—
1926	» 9,229,292.—	» 7,481,807.—	» 1,747,485.—
1927	» 3,020,498.—	» 2,372,516.—	» 647,982.—

Voyons maintenant comment se répartissent les subventions ordinaires:

	Fr.	%
1 <sup>o</sup> Routes et corrections . . . . .	3,525,411.—	6,1
2 <sup>o</sup> Forêts . . . . .	1,929,049.—	3,3
3 <sup>o</sup> Chasse et pêche . . . . .	354,691.—	0,6
4 <sup>o</sup> Agriculture . . . . .	12,105,973.—	20,8
5 <sup>o</sup> Mensurations cadastrales . . . . .	1,686,325.—	2,9
6 <sup>o</sup> Enseignement . . . . .	9,370,593.—	16,1
7 <sup>o</sup> Sciences, arts . . . . .	680,379.—	1,2
8 <sup>o</sup> Hygiène publique . . . . .	2,133,713.—	3,7
9 <sup>o</sup> Politique sociale . . . . .	16,698,359.—	28,7
10 <sup>o</sup> Utilité publique . . . . .	1,888,811.—	3,2
11 <sup>o</sup> Commerce, industrie, etc. . . . .	2,656,578.—	4,6
12 <sup>o</sup> Police, propriété intellectuelle	165,742.—	0,3

Il nous paraît utile pour permettre à tout chacun de pouvoir apprécier le jeu des subventions fédérales d'indiquer comment les trois gros postes, celui de l'agriculture, de l'enseignement et de la politique sociale, se répartissent:

*Agriculture:*

	Fr.
Bourses, écoles d'agriculture, cours, conférences, etc.	887,147.—
Stations (laitières, culture fruitière, viticulture) . . . . .	181,222.—
Elevage (chevalin, bovin, petit bétail) . . . . .	864,214.—
Production du bétail de boucherie . . . . .	8,000.—
Traitement des ingénieurs agronomes des cantons . . . . .	130,024.—
Amélioration du sol . . . . .	2,869,976.—
Accroissement de la production agricole . . . . .	50,028.—
Lutte contre le phylloxera, reconstitution de la vigne . . . . .	528,165.—
Assurance (grêle et bétail) . . . . .	1,798,539.—
Lutte contre les épizooties . . . . .	1,153,955.—
Traitement des vétérinaires cantonaux . . . . .	86,740.—
Cours pour inspecteurs du bétail et des viandes . . . . .	16,407.—
Primes de mouture . . . . .	3,424,719.—
Sociétés d'agriculture . . . . .	<u>182,029.—</u>

*Enseignement:*

Enseignement professionnel et industriel . . . . .	2,899,941.—
Enseignement commercial . . . . .	2,605,546.—
Economie domestique et instruct. prof. féminine . . . . .	1,372,613.—
Enseignement public (écoles primaires, expositions)	<u>2,467,793.—</u>

*Politique sociale. Subventions ordinaires:*

Assurance-maladie, accidents, vie . . . . .	14,896,894.—
Caisse de chômage, protection ouvrière, etc. . . . .	1,519,200.—
dont: Fédération des sociétés suisses	
d'employés . . . . .	15,000.—
Union syndicale suisse . . . . .	55,000.—
Union syndicale suisse des ouvriers indépendants . . . . .	10,000.—
Colonies ouvrières . . . . .	5,200.—
Fédération évangélique . . . . .	6,000.—
Association internationale pour le progrès social et Association suisse de pol. sociale . . . . .	3,000.—
Caisse d'assurance-chômage . . . . .	<u>1,400,000.—</u>
Bureaux de placement . . . . .	282,265.—

*Subventions extraordinaires:*

Secours aux sans-travail et création d'occasions de travail . . . . .	2,372,516.—
Action de secours en faveur des éleveurs de bétail bovin . . . . .	647,982.—

Nul ne peut porter un jugement sur les dépenses de la Confédération sans faire le détour un peu long auquel nous vous avons conviés. Du point de vue général, on se convaincra que deux grands

postes constituent l'essentiel de ces dépenses: le service de la dette et les dépenses militaires. Nous avons, en passant, caractérisé ces deux postes. Le premier est favorable à ceux qui ont des capitaux, le second est improductif au point de vue économique, il est contraire aux intérêts de la classe ouvrière qui demande avec raison le désarmement et qui en supporte doublement le poids, triplement même. Elle le supporte directement sous forme de service militaire, de temps perdu, de fatigue et trop souvent de maladie. Elle le supporte comme consommateurs sous l'effet du renchérissement dû aux tarifs douaniers. Elle le supporte sous l'effet des difficultés d'exportation que constituent toutes les causes de renchérissement.

Ces deux postes donnent à notre budget un caractère de classe qui le domine.

Du point de vue des détails et ces deux postes mis à part, le budget fédéral supporterait aisément toute comparaison avec un budget étranger en ce qui concerne le bon emploi de l'argent fédéral.

Certes on peut critiquer la pratique. Les subventions à l'agriculture s'en vont trop aisément dans la poche des plus fortunés et ne tiennent pas assez compte des nécessités de favoriser l'évolution technique. Les subventions aux sociétés ouvrières ont trop de peine à être obtenues et on les emploie pour favoriser certains groupements étant donné leur tendance. Cela saute aux yeux dans les subventions aux organisations syndicales. Nul ne peut expliquer comment on peut accorder 180,000 francs aux organisations paysannes, 55,000 francs seulement à l'Union syndicale avec ses 166,000 membres et 25,000 francs aux chrétiens-sociaux qui ne sont qu'une poignée (10 à 12,000). Mais cependant on a déjà corrigé certaines injustices en partie du moins. Nos organisations de gymnastique sont subventionnées et le jour viendra où nos sociétés de chant, de musique et surtout notre œuvre d'éducation ouvrière le sera.

Cela dit on ne saurait éléver de grosses critiques contre nos dépenses budgétaires en dehors du service de la dette et des dépenses militaires.

On pourrait évidemment mettre en opposition les dépenses utiles aux dépenses malheureuses, à celles qui dévorent nos fonds, pour montrer ce qui pourrait être fait si on ne servait pas une telle rente aux capitalistes, si on ne dépensait pas tant de millions pour le militarisme, si on n'avait pas un appareil douanier aussi coûteux à entretenir:

115 millions pour la dette,

85 millions pour le service militaire  
d'un côté.

2,4 pour l'école,

2,6 pour l'enseignement professionnel,

0,55 pour l'Union syndicale,

1,4 pour les caisses de chômage,

1,5 pour lutter contre la tuberculose,

0,6 pour culture générale, sciences et arts,  
1,3 pour l'économie domestique et l'instruction professionnelle du sexe féminin  
de l'autre côté.

Une telle comparaison permet malgré tout de porter un jugement d'autant plus sévère sur une politique aboutissant à de telles disproportions que les ressources appelées à faire face à ces dépenses sont puisées à la frontière sous forme de taxes douanières que payent les consommateurs.

*Les dépenses fédérales reflètent avec rigueur les erreurs du régime capitaliste et bourgeois qui tend à faire supporter le poids douloureux des priviléges assurés aux détenteurs du capital et celui tout aussi lourd du gaspillage social avant tout et surtout aux travailleurs et aux consommateurs.*

---

## Les subventions fédérales en 1927.

Par *Fritz Schmidlin*.

Dans la *Revue syndicale* (numéro 5, 1928), nous avons donné un aperçu général sur les subventions ordinaires et extraordinaires versées par la Confédération pendant les années 1913 à 1926. Or, nous avons déjà aujourd'hui une publication sur les subventions fédérales en 1927 du Bureau fédéral de statistique et nous ne voulons pas manquer de renseigner nos lecteurs d'une façon quelque peu détaillée sur le montant et le but des subventions en cause. La politique des subventions de la Confédération est mainte fois attaquée et nombreux sont ceux qui désireraient voir supprimer en bloc les subventions de la Confédération, parce qu'ils les considèrent comme « un phénomène malsain de la part d'un Etat démocratique ». Seulement la conception suivante se fait aussi valoir ici: « Aucune chose n'est bonne ou mauvaise en elle-même, cela dépend toujours de l'usage que l'on en fait. » Dans notre jugement sur la pratique des subventions, nous devrons donc chercher à quels buts l'aide financière de la Confédération est destinée et si ces subventions se justifient au point de vue économique et social.

Sont considérées comme *subventions* toutes les dépenses de la Confédération pour des buts ne rentrant pas dans l'administration de la Confédération, pour autant que la Constitution, des lois, des arrêtés fédéraux, des ordonnances ou des conventions ne leur confèrent pas le caractère de parts légales ou de simples dépenses administratives. Il faut distinguer en outre entre subventions *ordinaires* et *extraordinaires*. Ces dernières sont en première ligne des versements de la Confédération pour lutter contre la misère et le chômage, tandis que les premières sont des dépenses régulières dans le cadre de la définition ci-dessus.